

Annexe
Fiche destinée au signalement d'un danger grave et imminent
par un membre du CHS ou par un agent

tout signalement (un par fiche) doit être immédiatement porté à la connaissance du chef de service

Administration :	Page : numéro ... / 5	(*)
	CHS :	(*)
Etablissement ou service :		
Bureau ou atelier concerné :		
Poste (s) de travail concerné (s) :		
Nom du ou des agents exposés au danger :		
Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été immédiatement alerté :		
Description du danger grave et imminent encouru et exposé de la défaillance constatée, (indiquer depuis quand) :		
Date :		
heure :		
Signature de l'agent :		
Signature d'un membre du C.H.S. :		
Signature de l'autorité administrative ou de son représentant :		

➤ Mesures prises par le chef de service : nom	date :
---	--------

--

(*) Ce registre doit être côté et porter le timbre du C.H.S.